

**REUNION DU COMITE SYNDICAL
LE 22 JANVIER 2015**

Date de convocation du Comité : 13 janvier 2015

Le 22 janvier 2015 à 18h50, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Marais de BOURGOIN-JALLIEU régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, 12 avenue du Parc à BOURGOIN-JALLIEU.

Etaient présents membres du bureau votants :

Le Président Jean-René RABILLOUD, Roland SEIGLE, vice-président, Serge BOUVIER, vice-président, Stéphane CECILLON, vice-président, Robert BALLEFIN, vice-président, Laurent CUISENIER, membre du bureau, Raymond CONTASSOT, membre du bureau, MULIN Danielle suppléante de Michel CARRON, François PETITHOMME, Georges VISCOGLIOSI, Georges PIROIRD, Joseph ROBERT, Henri-Denis ALLAGNAT, Catherine BURFIN (Départ à 19h45), Louis BALLY, Henri HOURIEZ, Sophie BAUDOUIN, Franck ROESCH, Jean-Luc VARNET, BOULIEU Véronique, AUZIMOUR Hélène, YNNA René, CARRIOT Sylvain, André PAVIET SALOMON, Philippe MOREL, Serge ROYBIN, RIVOIRE Gérard, METTEM Yves, Bernard ODET, DUMOULIN Ghislaine suppléante de Christian GUETAT Ludovic LEGRAIN

Etaient présents :

MARCHAND Jean-Michel, BARREY Patrice, SOUILLET-DESERT Christian, LAURE Thierry

Etaient absents :

Commune de BOURGOIN-JALLIEU

Emmanuelle SPADONE(Excusée) – Olivier DIAS

Michel CARRON (Excusé) – Etais présent son suppléant Danielle MULIN

Commune de CHAMAGNIEU

Jean-Yves CADO BEAUGHON Gérard (Excusé)

Commune de CHARVIEU-CHAVAGNEUX

Christian COLAMARTINO – Marie-Andrée OBRIER

Commune de L'ISLE D'ABEAU

Pascal GRZYWACZ (Excusé)

Commune de SAINT HILAIRE DE BRENS

Jean-Pierre THEBAULT, Cyril ARCHER (Excusé)

Commune de SALAGNON

Commune de SATOLAS ET BONCE

Roger MILLY (Excusé)

Commune de SERMERIEU

Commune de SOLEYMIEU

CHAPOT Robert

Commune de TIGNIEU-JAMEYZIEU

Commune de VAULX MILIEU

Commune de VENERIEU

Philippe ROJON

Commune de VILLEFONTAINE

Christian GUETAT (Excusé)-Était présent sa suppléante DUMOULIN Ghislaine
RABILLOUD Véronique

Ordre du Jour

- ⇒ Approbation du compte rendu lors de la réunion du comité syndical du 16/10/2014
- ⇒ Présentation de Caroline PELLET, remplaçante de Séverine VERNISSAT
- ⇒ Débat d'orientation budgétaire 2015
- ⇒ Suppression poste d'adjoint technique 1^{er} classe
- ⇒ Suppression poste d'adjoint technique principal 1^{er} classe
- ⇒ Mise en application des articles L.1612-1 et L.4311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour l'acquisition d'un ordinateur portable, d'un GPS pour le service technique et le remplacement de la chaudière

- ⇒ Points divers :
 - Sélection de l'entreprise JULLIEN Nettoyage pour l'entretien des bureaux
 - Entretien professionnels des agents
 - Bons d'achats pour les enfants du personnel à Noël
 - La compétence Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
 - L'avancement du projet de construction de l'entrepôt
 - La vente de parcelles à la commune de BOURGOIN-JALLIEU
 - La collaboration entre les syndicats des marais de BOURGOIN-JALLIEU et MORESTEL
 - La plantation de peupliers
 - Le projet de convention relative à la passerelle des Guinguettes, en limite des communes de VAULX-MILIEU et VILLEFONTAINE
 - Le débordement du BION
 - L'intégration de la servitude du SIM dans les documents d'urbanisme
 - Les baux de chasse et pêche
 - Suivi du travail des agents de terrain, Lionel et Christophe, et M REMACLE
 - Les projets de partenariats dans les prochains mois
 - Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU 16 OCTOBRE 2014
Rapporteur Jean-René RABILLOUD

Monsieur le président, demande aux membres du comité syndical d'adopter le procès verbal du 16 octobre 2014, reçu par mail le 6 octobre 2014 si des questions ou des commentaires sont à apporter au procès verbal

Récapitulatif des points abordés lors de la réunion du 16 octobre :

- Approbation des comptes rendus des réunions du 28/04/2014 et du 19/06/2014
- Décision Modificative n° 2
- Election représentant Commission Locale de l'Eau chargée du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'eau de la BOURBRE
- Renouvellement contrat responsable du service technique au 01/01/2015
- Renouvellement contrat technicien de rivières au 01/01/2015
- Attribution d'un régime indemnitaire au technicien rivières
- Non valeurs redevances syndicales de l'année 2010
- Intervention de Mr Georges FOURNY pour l'élaboration du rôle de recouvrement 2014
- Mise en application des articles L. 1612-1 et L. 4311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Délibération de principe autorisant le Syndicat des Marais à faire appel au service remplacement du Centre de Gestion de l'Isère
- Points divers :
 - ⇒ Rappel concernant l'envoi des convocations aux réunions du comité syndical
 - ⇒ Entretien des locaux du Syndicat des Marais
 - ⇒ Dossier Yves MOREL
 - ⇒ Vérification périodique compresseur entrepôt
 - ⇒ Entrepôt : équipements des agents en mobilier, projet de construction
 - ⇒ Interventions sur pelle hydraulique
 - ⇒ Présentation des travaux effectués sur la BOURBRE sur la commune de VILLEFONTAINE
 - ⇒ Bicentenaire Syndicat des Marais de BOURGOIN-JALLIEU et MORESTEL
 - ⇒ Avancement des projets portés par le Syndicat et ses partenaires

Aucun commentaire et aucune question n'étant apportés, le procès verbal de la réunion du comité syndical du 16 octobre 2014 est adopté à l'unanimité.

PRESENTATION DE Caroline PELLET
Rapporteur Jean-René RABILLOUD

Monsieur le président présente Caroline PELLET qui remplace depuis mi-novembre 2014 Séverine VERNISSAT en arrêt de travail depuis le 17/11/2014 puis sera en congé maternité au 1 février 2015. Caroline avant de venir au SIM a fait un remplacement au sein d'une communauté de

commune pendant 3 mois, suivi d'une formation de secrétaire de Mairie avec le CDG38, cette formation a été validée au SIM par 3 semaines de stage du 24/11 au 18/12/2014, stage gratuit. Du fait de l'arrêt de travail de Séverine, Caroline a dû travailler seule avec l'aide de Séverine par téléphone, mails et de ses collègues A.ROUX et M.REMACLE. Le stage s'est porté concluant d'où une demande au CDG38 de mettre à disposition l'agent Caroline PELLET en CDD au SIM du 19/12/2014 au 10/07/2015 avec une période d'essai d'1 mois.

M. le Président, précise que Séverine VERNISSAT est en congé maladie depuis le 17 novembre 2014 pour des problèmes de santé concernant sa grossesse elle aurait dû s'arrêter en février mais risque d'accoucher prématurément. M le Président lui souhaite tous ses vœux de bonheurs.

M. le Président laisse la parole à M. BALLEFIN Robert et M. PIROIRD Georges pour le débat d'orientation budgétaire année 2015.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ANNEE 2015 **Rapporteurs M. BALLEFIN Robert et M. PIROIRD Georges**

Robert BALLEFIN avant d'exposer le débat d'orientation budgétaire, propose aux délégués que les réponses aux questions chiffrées seront données à la fin du débat.

Le Débat d'orientation budgétaire est une obligation organisée par l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel précise qu'il doit avoir lieu « dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget ».

Le budget fonctionnement du Syndicat des Marais s'articule autour de cinq postes

- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles

I – SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES PREVUES EN FONCTIONNEMENT POUR 2015 :

Les charges à caractère général : Une augmentation sera prévue pour le combustible (fioul) et le carburant, ainsi que pour l'électricité. Comme chaque année le renouvellement des vêtements de travail des agents sera pris en considération.

Une somme sera également prévue sur l'article concernant les contrats prestations de service afin de pouvoir régler la licence WINDOWS lors du remplacement de l'unité centrale de l'ordinateur de la salle de réunion et l'éventuel remplacement de l'ordinateur de la responsable du service technique.

L'acquisition de nouveaux véhicules de fonction étant envisagée, une somme sera également prévue sur l'article concernant les logos, afin que celui du Syndicat des marais apparaissent sur tous les véhicules.

Il faut également prévoir les formations de Christophe - concernant l'utilisation en sécurité de la tronçonneuse et de la débroussailleuse et l'entretien de la tronçonneuse – et la formation de Caroline PELLET – sur le logiciel e.paye.

La plantation de peupliers étant prévue sur 2015, il faut également prévoir la location d'une tarière.

Caroline PELLET, étant mise à disposition par le biais du Centre de Gestion de l'Isère, cet agent est rémunéré par le CDG 38, le Syndicat des Marais procède au remboursement de cette rémunération, aux charges patronales et frais de gestion chaque mois, l'article concerné sera créé lors du vote du budget 2015 et les crédits seront budgétisés.

Les frais d'affranchissement connaîtront également une augmentation du fait de la hausse du prix des timbres au 1^{er} janvier.

Le chapitre concernant les charges de personnel devrait connaître une légère baisse, du fait de la radiation de Yves, placé en retraite pour invalidité courant 2014. Une somme supplémentaire a été prévue pour le reclassement des agents de catégorie C normalement prévu pour le 1^{er} janvier 2015 (en attente d'informations complémentaires, du Centre de Gestion de l'Isère), pour gérer ces reclassements. Une somme sera versée de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour pallier aux besoins 2015.

Les autres charges de gestion courante seront à peu près identiques à celles de 2014.

Les charges financières seront en baisse par rapport à 2014 le prêt du tracteur s'étant terminé en décembre 2014, il n'y aura pas d'intérêts.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PREVUES POUR 2015 :

L'arrêt de travail de Séverine VERNISSAT ainsi que son congé maternité devraient être remboursés par la CIGAC, mais il est difficile de prévoir les montants en amont.

Les produits de services seront en légère baisse du fait que les baux de pêche et de chasse aient été revus à la baisse.

Les redevances syndicales connaîtront une légère inflation due à une légère augmentation de la base du revenu du foncier bâti. Pour 2015, les recettes des redevances syndicales sont estimées à 190 769.37€.

Les participations des communes, établies selon les données INSEE au 1 janvier 2011, seront également en légère augmentation.

II – SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT PREVUES POUR 2015

Les frais de démolition de la maison à MOZAS ainsi que la construction du nouvel entrepôt seront prévus dès 2015.

L'acquisition d'un logiciel pour la gestion des redevances syndicales, un dictaphone pour le service administratif, un nouvel ordinateur portable pour la responsable du service technique ainsi qu'une unité centrale pour la salle de réunion sont à prévoir.

Les agents de terrain auront également besoin d'une tronçonneuse-perche avec une adaptation taille-haie, d'une nouvelle perche d'élagage (une perche ayant été cassée courant 2014). La tête de broyage de la NOREMAT doit être remplacée et l'achat et l'installation d'une cage pour le tracteur est envisagée (pour la sécurité du chauffeur).

Le remplacement des véhicules de fonction est à prévoir courant 2015.

Des plantations de peupliers seront également à prévoir courant 2015.

La chaudière des bureaux étant en fin de vie, il serait judicieux de prévoir une somme pour son remplacement. Caroline a pris contact avec différents artisans afin d'obtenir des devis pour l'acquisition d'une chaudière et obtenir des informations sur le contrat de maintenance.

Afin de pouvoir réaliser son travail correctement, M REMACLE aurait besoin d'un GPS intégrant le logiciel de cartographie avec lequel il travaille actuellement sur son ordinateur.

De nouveaux travaux sont à envisagés sur la commune de VILLEFONTAINE au niveau du méandre 1.

RECETTES INVESTISSEMENT PREVUES POUR 2015

Les amortissements des haies bocagères, du logiciel de paye, du matériel technique, de transports, du matériel du bureau et d'informatique, du mobilier et des autres immobilisations corporelles sont à prévoir pour la somme de 5 195.66€

Une vente de peupliers est envisagée pour 2015.

Une somme sera versée de la section de fonctionnement sur la section d'investissement pour pallier aux différents besoins.

Afin de pouvoir financer la construction du nouveau local technique, un prêt sera contracté auprès d'une banque et un virement de la section de fonctionnement sur la section d'investissement sera réalisé.

Telles sont les propositions d'orientations budgétaires pour l'année 2015 que le président vous soumet.

(BP 2011 : 565 573.79€ (BP : 275 072.51€ + Excédent : 290 501.28€) ; BP 2012 : 608 285.37€ (BP : 299 927.54€ ; Excédent : 308 507.83€) ; BP 2013 : 634 217.02€ (BP 327 585.11€ + Excédent : 306 631.91€) ; BP 2014 : 658 379.56€ (BP 313 669.08€ + Excédent 344 710.48€)).

M RIVOIRE intervient pour poser 4 questions :

Il souhaite connaître le montant des baux de pêche et de chasse. Amandine ROUX lui répond que les baux sont de 1285€ chacun et qu'il y a une diminution du bail de chasse de 1800€ qui est compensée par la reconduction d'une convention d'entraide de désherbage des haies bocagères. Ainsi sont établis annuellement un bail pour la chasse et trois baux pour la pêche. Quelques différences de linéaires existent entre le territoire de la chasse et de la pêche.

La deuxième question concerne le montant de la participation à prévoir pour les communes, M. RABILLOUD et M. BALLEFIN répondent qu'il n'y aura pas d'augmentation, hormis si les estimations de l'INSEE l'indiquent. M RABILLOUD précise que le montant de la participation est pour mémoire de 0.80 centimes par habitant.

La troisième question concerne la plantation des peupliers est prévues sur quelle commune ? Amandine ROUX répond que des plantations seront prévues à l'automne/hiver 2015, sur un secteur préférentiel sur la commune de Vaulx-Milieu rive droite du Catelan sur 1 km et correspondant à environ 200 peupliers. M BALLEFIN précise que l'on doit respecter les distances de plantation.

M RIVOIRE s'interroge sur les espèces plantées ultérieurement à cela Amandine ROUX répond que la diversification d'espèces est difficile sur un même alignement car les périodes d'exploitations sont différentes entre les peupliers et les frênes/érables/noyers. Par contre il est possible d'implanter plusieurs variétés de peupliers sur un même alignement, les clones implantées cet automne prendront en considération les caractéristiques du milieu et les caractéristiques de la variété.

M. ROBERT informe l'assemblée que les castors se sont attaqués aux peupliers du Syndicat, pour rappel les castors est une espèce protégée.

Telles sont les propositions d'orientation budgétaire pour l'année 2015 que soumet le président aux membres du comité syndical

SUPPRESSION POSTE ADJOINT TECHNIQUE 1ER CLASSE– (Délibération) - Rapporteur Jean-René RABILLOUD

Un des agents de terrain ayant bénéficié d'un avancement de grade courant 2014, il s'avère inutile de conserver le poste d'adjoint technique 1er classe dans les effectifs du Syndicat des marais. Le dossier de suppression de ce poste a été envoyé au comité technique du centre de gestion de l'Isère en juin 2014, ce dernier a émis un avis favorable à cette suppression le 17 septembre dernier.

Les membres du comité syndical doivent accepter cette suppression de poste par délibération afin qu'elle soit effective.

Après délibération, les membres du comité syndical acceptent à l'unanimité cette proposition.

SUPPRESSION POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ER CLASSE – Rapporteur Jean-René RABILLOUD

Yves ayant été placé en retraite pour invalidité courant 2014, la suppression du poste d'adjoint technique principal 1er classe a été proposée au comité technique du Centre de Gestion de l'Isère puisqu'un nouveau poste a été créé début 2014 pour Lionel qui remplace Yves mais sur un temps non complet (27heures par semaine) et sur un autre grade.

Le comité technique paritaire a émis une réserve car il souhaite connaître le temps de travail du nouvel agent. Un courrier précisant ces données a été envoyé aux membres du comité technique courant décembre, nous attendons la réponse.

Monsieur le Président propose que le comité syndical prenne une délibération à ce sujet lors de la prochaine réunion du comité syndical, si le comité technique a répondu au courrier.

MISE EN APPLICATION DES ARTICLES L.1612-1 ET L.4311.1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – (Délibération) –
Rapporteurs Jean-René RABILLOUD

Entre le mois de décembre de l'année en cours et jusqu'au vote du budget de l'année suivante, les collectivités ne peuvent normalement plus régler les factures d'investissement (sauf si des restes à réaliser ont été prévus en fin d'année budgétaire).

Afin de palier à ceci, le Code général des collectivités territoriales offre aux collectivités la possibilité de prévoir un montant (dans la limite d'un quart des crédits ouverts l'année précédente) par délibération afin de pouvoir effectuer les mandatements des éventuelles factures d'investissement avant le vote du budget.

L'ordinateur portable de la responsable du service technique rencontrant quelques problèmes de fonctionnement, il serait judicieux de prévoir un nouvel achat avant qu'il ne tombe en panne définitivement. M REMACLE aurait besoin d'un GPS pour pouvoir travailler sur la cartographie du terrain, il faut également prévoir l'achat de peupliers, c'est pourquoi il est proposé de réaliser cet achat avant le vote du budget. La chaudière, étant en de vie, il serait judicieux de prévoir son remplacement rapidement, Caroline demande des devis auprès de différents artisans. Montant total proposé pour ces deux acquisitions : 9 300 €.

Après délibération, les membres du comité syndical acceptent à l'unanimité cette proposition

POINTS DIVERS –

Rapporteurs Jean-René RABILLOUD ; Caroline PELLET ; Amandine ROUX ; Mathieu REMACLE

1 – Sélection de l'entreprise JULLIEN Nettoyage pour l'entretien des locaux – Rapporteur Jean-René RABILLOUD et Caroline PELLET

Comme indiqué lors de la dernière réunion du comité syndical, différents devis ont été demandés auprès d'entreprises de nettoyage pour effectuer l'entretien des locaux du Syndicat. Lors de la réunion de bureau du 03 décembre 2014, les membres du bureau ont sélectionné JULLIEN Nettoyage, coût : 185€ H.T. mensuel pour le nettoyage une fois par semaine des bureaux, de la cuisine, de la salle de réunion et des toilettes et pour un entretien mensuel de la vitrerie.

2 – Entretien professionnels des agents – Rapporteurs Jean-René RABILLOUD & Caroline PELLET

Depuis 2011, l'expérimentation des entretiens professionnels a été mise en place au sein du Syndicat des marais, les agents ne sont donc plus notés mais participent à un entretien professionnel. Jusqu'en 2014, le président, Amandine ROUX et Mathieu REMACLE réalisaient les entretiens professionnels des agents de terrain, le président et Amandine ROUX réalisaient l'entretien professionnel de Mathieu REMACLE et le président réalisait l'entretien de Séverine VERNISSAT et Amandine ROUX.

Lors de la réunion de bureau du 03 décembre 2014, il a été décidé que les entretiens professionnels seraient désormais réalisés par le supérieur hiérarchique direct des agents soit : Mathieu réalisera les entretiens de Lionel et Christophe, Amandine réalisera celui de Mathieu, le président réalisera celui de Séverine et Amandine.

Il a été proposé que les agents et la personne qui effectue l'entretien puisse se faire assister d'un autre élu.

Les entretiens professionnels débiteront dès le mois de janvier puisque ces derniers doivent parvenir au Centre de Gestion avant le 28 février 2015 pour être scannés dans le dossier des agents avant d'être retournés au service Ressources Humaines du Syndicat des Marais pour archivage dans les dossiers des agents. Séverine VERNISSAT étant en arrêt de travail, son entretien professionnel sera réalisé à son retour de congé maternité, le Centre de Gestion de l'Isère a été informé.

3 – Bons d'achats pour les enfants du personnel à Noël – Rapporteur Jean-René RABILLOUD et Caroline PELLET

Jusqu'à présent les agents ne bénéficiaient d'aucun avantage pour les enfants sur les périodes des fêtes de fin d'année. Lors de la réunion de bureau du 03 décembre, les membres du bureau ont souhaité qu'un bon d'achat d'une valeur de 50€, par enfant, soit offert aux agents du Syndicat des marais. Ces bons d'achat seront acquis à Leclerc.

S VERNISSAT et Lionel, attendant prochainement un enfant, bénéficieront d'un seul bon d'achat d'une valeur de 50€ à partir de décembre 2015.

PARTIE TECHNIQUE : GESTION DE L'EAU, DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS

Rapporteur – Amandine ROUX

La loi MAPA Modernisation de l'Action Publique et Affirmation du Métropole de 01/2014 a créé la compétence GEMAPI Gestion de l'Eau Milieu Aquatique et Prévention Inondations, cette compétence est obligatoire pour le bloc communal avec transfert obligatoire aux EPCI à fiscalité propre au 01 janvier 2016 qui vise à clarifier la gestion de l'eau, les attributions des communes et EPCI à FP.

La compétence concerne 4 alinéas du code de l'environnement concernés :

- L'aménagement du bassin hydrographique
- L'entretien des cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- La défense contre les inondations (gestion des ouvrages de protection hydraulique)
- La restauration des milieux aquatiques (potentielles zones d'expansion de crue)

A l'heure actuelle il n'y a pas de décret, de précision sur l'application de cette compétence à l'échelle du territoire. M. BALLY intervient en signalant que cette loi est rediscutée et qu'il est urgent d'attendre.

Une loi sans décret ne peut pas s'appliquer précise M CONTASSOT.

A ROUX ajoute à cela que cette compétence est supposée exister au 01/01/2016, elle attribue des moyens pour les communes, les intercommunalités, qui porteraient cette compétence par une taxe facultative, plafonnée à 40€/habitant et affectée au budget de la GEMAPI.

La compétence GEMAPI peut être déléguée ou transférée, le transfert est définitif, ainsi les communes qui adhèrent aux communautés d'agglomération ou urbaines sont dans l'obligation de transférer la totalité de la compétence à l'EPCI à fiscalité propre qui peut par la suite la transférer aux EPAGE ET EPTB. Le SMAAB n'est actuellement pas labellisé EPAGE. Cette loi ne met pas en défaut l'entretien réalisé par les propriétaires ou, par les structures existantes tel que les associations syndicales autorisées. Le SMABB devrait mandater un bureau d'étude ou la DREAL pour étudier l'application de la compétence GEMAPI sur le territoire.

POINTS DIVERS

L'Entrepôt :

Rapporteur Amandine ROUX

Concernant l'entrepôt A.ROUX précise que le Syndicat a mandaté un prestataire pour le diagnostic amiante, que le rapport confirme la présence d'amiante sur des canalisations mais son absence dans la colle et le mastic, ce qui signifie que le désamiantage sera plus aisé et à faire au préalable de la démolition de l'entrepôt. Pour le moment le A.ROUX travaille sur la procédure de passation de marché public, la rédaction d'un marché de maîtrise d'œuvre de la conception du bâtiment jusqu'à la réalisation des travaux et la remise de l'ouvrage. Le SIM s'appuie sur d'autres structures pour établir

les marchés publics. M.PAVIET-SALOMON précise que la procédure de désamiantage est longue et qu'il faut le faire dès à présent pour la mise en route du chantier.

Vente de parcelles :

Rapporteur Amandine ROUX

La commune de Bourgoin-Jallieu a sollicité le Syndicat pour acquérir une parcelle qui se trouve à proximité de l'entreprise MOULIN TP. En effet, le Syndicat des marais est propriétaire d'un ancien fossé qui n'est plus fonctionnel. Dans le cadre de la rénovation et de la restructuration de la voirie, la commune a sollicité le Syndicat afin qu'il vende la première parcelle qui borde la route. Le Syndicat est propriétaire sur ce linéaire de deux parcelles, bordant le fossé. Celle située le long de l'entreprise Moulin TP aurait dû être acquise par l'entreprise dans le cadre de l'extension de sa plateforme.

De ce fait, le Syndicat souhaite vendre la totalité des deux parcelles à la commune de Bourgoin-Jallieu car il n'a pas vocation à garder une seule parcelle sur le secteur. Une demande au service des Domaines pour estimer le prix de vente au mètre carré. La surface des deux parcelles avoisine les 4000 m². Un rideau végétalisé aurait dû être posé sur la parcelle du Syndicat par l'entreprise MOULIN TP.

Relation des Syndicats des marais de Bourgoin-Jallieu et de Morestel :

Rapporteur Amandine ROUX

La fusion des deux syndicats souhaitée par les deux structures n'est plus d'actualité. La Communauté de communes du Pays des couleurs a pris la compétence rivière au 01/01/2014 et se structure actuellement. Elle souhaiterait à l'avenir prendre en plus les compétences marais et inondation. M BONNARD, Président de CCPC s'est opposé à la fusion entre les deux syndicats. M RABILLOUD intervient en précisant que le syndicat de Morestel n'était jusqu'à présent pas informé de ce changement.

Mme MULIN demande si ce n'était pas engagé. M. RABILLOUD précise que le Syndicat avait émis une convention d'entraide avec des agents, remise en question dorénavant.

A.ROUX précise que le Syndicat réfléchit sur ses perspectives d'avenir, sur une scission durable des deux Syndicats, sur les moyens humains et techniques alloués.

M. RABILLOUD intervient. M.REMACLE travaillant sur les deux Syndicats, les frais salariaux et kilométriques) étaient remboursés pour moitié par le Syndicat de Morestel.

Une rencontre entre les deux Syndicats devrait avoir lieu courant février.

M SEIGLE précise que l'indépendance du Syndicat est en danger et que le Syndicat aurait été renforcé avec la fusion souhaitée initialement.

M.REMACLE appui ses dires en montrant la carte des marais de 1811 regroupant les 36 communes et plus de 300 kms de cours d'eau et de fossés.

Plantation de peupliers :

Rapporteur Amandine ROUX

A.ROUX précise que les communes sur lesquelles auront lieu les plantations seront informées.

Le programme des adjoints techniques étant complet pour cet hiver, la plantation des peupliers se fera en fin d'année. M.ROBERT souhaiterait savoir quelle est la meilleure période de plantation.

A.ROUX précise que l'automne et l'hiver sont les meilleures périodes.

M.BOUVIER précise qu'il faudra mettre en place des protections grillagées. Suite aux plantations, A.ROUX demande une subvention à la fédération de chasse pour la fourniture des protections. M. ROBERT souhaite connaître les caractéristiques des peupliers. A.ROUX a effectué des recherches sur ce point et trouvé des variétés résistantes et adaptées au milieu (Dorskamp et le Raspalje). M. REMACLE approuve ceci.

Convention pour la passerelle des Guinguettes

La passerelle des guinguettes se trouve en limite communale de Vaulx-Milieu et Villefontaine. La convention relative à la gestion et l'entretien de l'ouvrage, datant de 2008 a été dénoncée par la commune de Villefontaine récemment.

De ce fait le Syndicat va clarifier certains aspects règlementaires, les droits et devoirs des différentes parties, la surveillance et l'entretien. La passerelle est actuellement jugée en bon état mais sans état des lieux règlementé. Fin de l'année 2014, A.ROUX a proposé un planning aux communes qui a été validé.

M BALLEFIN informe l'assemblée que le Syndicat détient archives très anciennes (1800), correspondant à une dizaine de mètres linéaires. Ces documents se trouvent dans la pièce annexe à la salle de réunion, en présence d'électroménagers et d'un évier.

M RABILLOUD propose de missionner le Centre de Gestion ou les archivistes de Bourgoin-Jallieu et de la CAPI pour continuer à travailler sur ces documents

A.ROUX informe que le CDG est intervenu pour un premier tri, il y a quelques années.

Il serait judicieux de trier, voire de mettre à l'abri certains de ces documents remarquables. En effet, A.ROUX aurait besoin de certains documents contenus dans les locaux.

BALLEFIN propose de réfléchir sur une solution pour conserver ces archives.

M RIVOIRE demande à A.ROUX qui est le responsable si un accident survient sur la passerelle. A.ROUX et R.CONTASSOT indiquent que ce seraient les Maires des deux communes.

Débordement du Bion :

Rapporteur Amandine ROUX

Les débordements sont récurrents depuis un an. Un exploitant agricole a ainsi missionné un expert. A. ROUX, M. RABILLOUD J-R, M. CECILLON et l'expert ont rencontré l'expert adverse et l'exploitant, dénonçant le manque d'entretien du Syndicat mais aucun justificatif n'a été fourni. A.ROUX traite ce dossier. Des travaux ont été réalisés, courant printemps 2014, avec l'accord de la DDT. Depuis, A.ROUX rédige un nouveau dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau, dont le délai d'instruction est au minimum de 5 mois.

A.ROUX présentera le projet au nouvel interlocuteur de la DDT. Un courrier a été adressé à la CAPI, à la DDT, l'ONEMA, la commune de Bourgoin sur la réflexion à porter sur ce secteur et l'intégration de la problématique d'engrèvement au projet de renaturation, aux mesures compensatoires des Buissières.

M. RABILLOUD intervient sur le fait que l'expert du Syndicat n'a pas été correct car il n'a pas transmis tous les dossiers qu'A.ROUX lui a fourni.

M SEIGLE dénonce l'application stricte de la loi sur l'eau et que les méandrages ne résoudront pas le problème. Il met en défaut l'absence de curage des rivières.

Servitude du SIM :

Rapporteur Amandine ROUX

A.ROUX rappelle aux communes adhérentes que le Syndicat souhaite participer SIM à l'élaboration des PLUs afin que la sensibilité des marais et la servitude d'utilité publique de 6 m du Syndicat soient intégrés.

Baux de chasse et de pêche :

Rapporteur Amandine ROUX

A.ROUX a réactualisé les baux de chasse et de pêche, qui n'avait pas été retravaillés depuis environ 20 ans.

Le montant du bail de la chasse a diminué mais, en contrepartie, les adhérents de l'AICA effectueront le désherbage des haies bocagères.

Carrefour giratoire IDA :

Rapporteur Amandine ROUX

La CAPI a sollicité le Syndicat pour l'aménagement d'un carrefour giratoire, situé entre le rond-point de Chantereine de Bourgoin-Jallieu et l'avenue Pierre louve de l'Isle d'Abeau. A.ROUX s'est aperçu que le Syndicat était propriétaire de quelques mètres sous la départementale d'où la nécessité d'une régularisation foncière. La restitution du projet se fera prochainement auprès des partenaires tels que le Conseil Général, la CAPI et la commune de l'Isle d'Abeau.

Travail des agents

Rapporteur M.REMACLE

M.REMACLE présente le travail effectué par les agents Lionel, conducteur du tracteur et Christophe, chauffeur de la pelle.

M RABILLOUD présente ainsi CHRISTOPHE, présent lors de la réunion.

Depuis début octobre deux programmes courent: l'entretien de la végétation par Lionel et curage des fossés par Christophe.

Lionel a effectué la moitié du programme de broyage/élagage de Salagnon à Tignieu-Jameyzieu et est actuellement sur les communes de Bourgoin-Jallieu/Isle d'Abeau. Des ponts ont du être refait et Lionel s'est occupé du transport et stockage des buses.

Christophe et Antoine stagiaire depuis septembre 2014 en BAC gestion de la faune et la flore, ont travaillé sur l'éclaircissement de berges sur SALAGNON (abattage d'arbres) et la recréation de pont (changement d'un passage busé). Les réparations de la pelle tardives, associés aux autorisations d'intervention de la DDT ont ralenti le déroulement des travaux de terrassement. Des dossiers Loi sur l'eau ont été envoyés à la DDT pour l'enlèvement des atterrissements sur les rivières : Catelan, Serrières, vieille Bourbre, canal 9 du Satolas.

Christophe a réalisé les travaux sur le Catelan à SALAGNON sur le lieu-dit « Puit des cloches ». il est actuellement sur la commune de BOURGOIN-JALLIEU.

Les terrassements des fossés sur St Savin et Vénérieu, ont été retardés, car soumis à l'envoi de DT/DICT.

M. BALLEFIN précise que M REMACLE doit prévenir les délégués et le Maire de la commune avant que les travaux soient effectués.

Les travaux de M REMACLE :

Rapporteur M.REMACLE

M.REMACLE cube actuellement les peupliers pour des futures ventes, suit les différents et intègre les données dans un logiciel cartographique.

Différents tronçons de restauration, issus du plan de gestion, feront l'objet de travaux cet hiver, sur St Marcel et Vénérieu le long du Catelan sur environ 4 kms.

En parallèle M REMACLE est amené à rencontrer des particuliers souhaitant abattre et acheter du bois se trouvant sur la propriété du Syndicat.

M REMACLE assure le suivi des travaux des adjoints techniques.

Une classe de BTS de Lyon viendra prochainement au Syndicat pour étudier le génie écologique. ainsi une journée théorique et une journée de pratique seront organisées.

M REMACLE et Christophe ont lancé, avec l'IME Camille VEYRON de BOURGOIN-JALLIEU, un projet d'aménagement et de valorisation de la parcelle de St-Marcel-Bel-Accueil. Ainsi des ruches seront mises en place après broyage de la parcelle. Christophe indique que le Syndicat a clôturé la parcelle, que le centre financera la fourniture des matériaux et la plantation des végétaux. Les enfants fabriqueront des ruches en bois. Un apiculteur assurera le suivi des ruches. Ce projet

revêt un volet d'insertion sociale de jeunes personnes handicapées. Cette parcelle, jusqu'à présent inexploitée sera ainsi revalorisée.

M REMACLE organisera une animation à destination des scolaires de la commune de SALAGNON. Durant celle-ci, il présentera la faune, la flore des marais, les missions du Syndicat. D'autres sorties pourront être organisées, à la demande des communes.

Mathieu continue à travailler sur le Syndicat des marais Morestel, sur le diagnostic rivières et fossés. Le Syndicat acquerra prochainement un GPS, facilitant le travail de M REMACLE.

M RIVOIRE souhaite connaître le prix de vente du bois. A ROUX et M RABILLOUD répondent que la vente au m3 varie entre est variable de 10 à 30 euros.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Président déclare la séance close.

Délibéré en Séance, les jours, mois et sans susdits.

La séance est levée à 20h40.

Jean-René RABILLOUD,

Président

